



Commune de Crésuz

Adaptation du PAL suite à son approbation du 2 décembre 2020

Plan d'affectation des zones

Dossier d'approbation

Echelle 1:5'000

Mise à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° 42 du 10 octobre 2023

Adopté par le Conseil communal de Crésuz, le 27 novembre 2023



La Secrétaire *[Signature]*

Le Syndic *[Signature]*

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement le 12 FEV. 2025

Le Conseiller d'Etat, Directeur *[Signature]*

15 septembre 2023

Mandat : 2303/lab
Document : 2303_Crésuz_PAL_acapp.mxd
Format : 63 x 46

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch



Légende

Zones d'affectation

Zones à bâtir

- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- IG2 Zone d'intérêt général (IG)

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

Autres zones

- Aire forestière (FOR)

Eléments superposés

- Secteur à prescriptions particulières
- Espace réservé aux eaux

Secteurs de dangers naturels liés aux instabilités

- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif

Secteurs de dangers naturels liés à l'eau

- Secteur de danger naturel indicatif
- Site pollué de stockage
- Secteur de prairies et pâturages secs

Périmètres superposés

- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre de protection de l'environnement du site construit
- Périmètre archéologique

Eléments protégés superposés

- Bâtiment protégé; catégorie 1
- Bâtiment protégé; catégorie 2
- Bâtiment protégé; catégorie 3

Boisements hors-forêt protégés en zone à bâtir :

- Haie
- Arbre
- Vergers

- Mur en pierres sèches protégé

- Chemin IVS protégé; catégorie 2

Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière
- 15 m Distance min. de construction à la forêt dérogement aux 20 m réglementaires

- Limite de construction à l'espace réservé aux eaux

Informations indicatives

- Surface boisée hors aire forestière
- Conduite d'adduction d'eau Ø 600 mm
- Ruisseau
- Plan d'eau
- Zone "S" de protection des eaux souterraines (légalisée)

Sources des données de base
Données cadastrales: Etat de Fribourg
Carte des dangers naturels du canton de Fribourg
Secteur de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par la SEN/FR
Sites pollués : SEN
Nature et paysage : reproduction autorisée par le SNP
Recensement des biens culturels : SBC
Recensement et inventaire des sites archéologiques : SAEF
Inventaire préalable des biotopes de la commune de Crésuz

